

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-06-121

Séance du 26 juin 2024

Objet : Convention triennale d'objectifs 2024-2026 avec la société coopérative LA MOBA

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
25	7	1

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 juin 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian **BAUME** procuration à M.GRAZIANO-BAYLE, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.FOND-THURIAL, Mourad **ABADLI** procuration à M.CEGIELSKI, Sylvain **HILLE** procuration à A.OUATIZERGA, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.MUCCIO, Claude **ROUX** procuration à J-Y CHAPELET, Pascale **BORDES** procuration à B.NASS

Conseillers municipaux absents : Catherine **HERBET**

Secrétaire de séance : Christine **MUCCIO**

Objet : Convention triennale d'objectifs 2024-2026 avec la société coopérative LA MOBA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que LA MOBA propose chaque année, depuis 2017, une programmation culturelle riche et diversifiée à destination de tous les publics,

Considérant que LA MOBA développe chaque année le champ de ses activités, en proposant des accompagnements d'artistes et de compagnies, ou des ateliers de formation ou d'information à destination des professionnels du spectacle,

Considérant la démarche inclusive de LA MOBA, visant à proposer des places de spectacles solidaires,

Considérant les efforts faits par LA MOBA afin de mettre l'ensemble de ses installations aux normes en vigueur,

Considérant que LA MOBA, en accueillant des artistes et leurs publics, contribue activement au rayonnement culturel de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que pour répondre aux besoins de la population bagnolaise, la Commune de Bagnols-sur-Cèze encourage la mise en œuvre d'actions à caractère social et éducatif et souhaite associer LA MOBA à la définition d'une politique de développement culturel et social active,

Considérant que LA MOBA s'engage à respecter les termes de la convention triennale d'objectifs 2024-2026,

Considérant que la question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale, et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines, et de la tranquillité publique du 12 juin 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de triennale d'objectifs avec « La MOBA » pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et à prendre toutes mesures d'exécution de celle-ci,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention correspondante, de 15 000 € chaque année, selon les modalités définies dans la convention.

Cette somme sera prélevée sur le compte n° 0404-65748-3113 du budget en cours.



Le Maire

Jean-Yves CHAPELET